



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/55
21 octobre 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-sixième réunion
Montréal, 2 – 6 novembre 2020
Reportée: 8 – 12 mars 2021¹

PROPOSITION DE PROJET : IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) PNUD, PNUE, ONUDI, Allemagne et Italie

¹ À cause du coronavirus (COVID-19)

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Iran (République islamique d')

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	PNUD (agence principale), PNUE, ONUDI, Allemagne et Italie	77 ^e	75% d'ici 2023

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2019	63,79 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2019	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22		0,93		22,23	35,03				58,19
HCFC-141b		1,05		4,55					5,60

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	380,50	Point de départ des réductions globales durables :	380,50
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	308,76	Restante :	71,74

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	2021	2022	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	18,81	6,68	3,47	28,96
	Financement (\$US)	1 399 539	496 727	257 870	2 154 136
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	2,45	0	2,01	4,46
	Financement (\$US)	191 129	0	157 400	348 529
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	7,54	6,44	1,06	15,04
	Financement (\$US)	560 680	478 973	79 180	1 118 833
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	4,10	8,60	1,39	14,09
	Financement (\$US)	317 426	666 018	107 877	1 091 321
Italie	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0	0	0	0
	Financement (\$US)	0	0	0	0

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019***	2020	2021	2022	2023	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			342,45	342,45	342,45	342,45	247,33	247,33	247,33	247,33	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			342,45	342,45	266,35	266,35	247,33	247,33	247,33	95,13	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts du projet	1 298 170	0	1 593 980	0	1 307 980	464 231	241 000	0	4 905 361
		Coûts d'appui	90 872	0	111 579	0	91 559	32 496	16 870	0	343 375
	PNUE	Coûts du projet	200 000	0	190 000	0	170 000	0	140 000	0	700 000
		Coûts d'appui	24 857	0	23 614	0	21 129	0	17 400	0	87 000
	ONUDI	Coûts du projet	473 567	0	584 000	0	**524 000	447 638	74 000	0	2 103 205
		Coûts d'appui	33 150	0	40 880	0	**36 680	31 335	5 180	0	147 224
	Allemagne	Coûts du projet	645 500	0	*1 047 035	0	285 009	598 000	96 860	0	2 672 404
		Coûts d'appui	73 420	0	*119 092	0	32 417	68 018	11 017	0	303 964
	Italie	Coûts du projet	403 203	0	504 004	0	0	0	0	0	907 207
		Coûts d'appui	48 797	0	60 996	0	0	0	0	0	109 793
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	3 020 440	0	0	3 919 019	0				6 939 459
		Coûts d'appui	271 096	0	0	356 161	0				627 257
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet					2 286 989				2 286 989
		Coûts d'appui					181 785				181 785

* Un montant de 126 545 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 14 393 \$US pour le Gouvernement de l'Allemagne, a été déduit de la deuxième tranche, conformément à la décision 80/21(c).

** Un montant de 375 701 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 26 299 \$US pour l'ONUDI sera déduit de la troisième tranche, conformément à la décision 84/74(a)(iv)).

*** La deuxième tranche aurait dû être présentée en 2018.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de la République islamique d'Iran, le PNUD, en tant que principale agence d'exécution, a présenté une demande de financement pour la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) d'un montant total de 2 468 774 \$US, soit 1 307 980 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 91 559 \$US pour le PNUD, de 524 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 36 680 \$US pour l'ONUDI, et de 285 009 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 32 417 \$US pour le Gouvernement de l'Allemagne, et 170 000 \$US, plus les coût d'appui d'agence de 21 129 \$US pour le PNUE. La demande comporte un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour la période 2018-2019 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2021-2022.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a fait état d'une consommation de 63,79 tonnes PAO de HCFC en 2019, soit 83 pour cent de moins que la valeur de référence des HCFC en ce qui a trait à la conformité. La consommation de HCFC en 2015-2019 est indiquée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en République islamique d'Iran (données de l'article 7 2015-2019)

HCFC	2 015	2016	2017	2018	2019	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	2 783,22	2 922,89	2 120,28	1 810,64	1 058,09	2 974,55
HCFC-141b	1 420,00	1 020,18	1 024,08	576,12	50,88	1 971,82
Total (tm)	4 203,22	3 943,07	3 144,96	2 386,76	1 108,97	4 945,80
Tonnes PAO						
HCFC-22	153,08	160,76	116,62	99,59	58,19	163,60
HCFC-141b	156,20	112,22	112,65	63,37	5,60	216,90
Total (tonnes PAO)	309,28	272,98	229,28	162,96	63,79	380,50

3. La baisse constante du niveau de consommation s'explique en partie par la mise en œuvre des activités de la phase I (déjà achevée) et de la phase II du PGEH, en particulier par le stade avancé de la reconversion de plusieurs entreprises du secteur des mousses de polyuréthane (PU), où la demande en HCFC-141b a été considérablement réduite. Depuis 2017, les fluctuations de l'économie nationale déclenchées par les sanctions internationales ont provoqué une baisse significative de la consommation de HCFC, le pays ayant restreint l'accès à la chaîne d'approvisionnement en HCFC, aux matières premières et aux équipements nécessaires à la reconversion aux technologies de remplacement, ce qui a également entraîné une hausse des prix. Nous pensons que le ralentissement économique sera temporaire et qu'une fois la situation économique stabilisée, la consommation de HCFC et les solutions de remplacement reviendront à leurs niveaux normaux.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a déclaré, dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays 2019, des données sur la consommation de HCFC qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement est en train de mettre en œuvre un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2018 et 2019 était correcte (comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessus). La vérification a permis de conclure que

la République islamique d'Iran a atteint les objectifs de réduction dès le départ, conformément à l'accord relatif à son PGEH conclu par le pays avec le Comité exécutif.

Cadre juridique

6. Conformément à l'engagement pris dans la décision 77/44(b)(iii), le Gouvernement de la République islamique d'Iran a interdit la création de nouvelles capacités de fabrication de HCFC-22, avec effet au 1er janvier 2020. L'interdiction est mise en œuvre par le cadre national de surveillance et de contrôle composé du Ministère de l'industrie, des mines et du commerce, des branches provinciales du Ministère de l'environnement, de l'Unité nationale d'ozone (UNO) et des représentants des cellules nationales de l'ozone.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Activités dans le secteur de la fabrication de mousse (PNUD, ONUDI, Gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie)

7. La phase II du PGEH comprend la reconversion de toutes les entreprises de fabrication de mousse de PU à base de HCFC éligibles aux technologies à base de cyclopentane ou de gonflage à l'eau. Le Tableau 2 présente un résumé des activités liées au secteur de la mousse telles qu'elles ont été approuvées.

Tableau 2. Résumé des activités d'élimination progressive dans le secteur des mousses en phase II du PGEH*

Activité	Consommation (HCFC-141b)		Coûts (\$US)
	tm	tonnes PAO	
Reconversion individuelle de neuf entreprises spécialisées dans la réfrigération à usage domestique et les panneaux discontinus (ONUDI/Italie)	213,30	23,46	1 612 002
Reconversion groupée de 42 entreprises fabriquant des systèmes de réfrigération, des panneaux sandwichs, des mousses à peau intégrée et des mousses pulvérisées (ONUDI/Italie)	231,40	25,45	1 158 410
Reconversion individuelle de trois entreprises fabriquant des panneaux pour les équipements de réfrigération à usage commercial (PNUD)	55,50	6,11	541 771
Reconversion groupée de 40 entreprises fabriquant des panneaux pour les équipements de réfrigération à usage commercial (PNUD)	260,20	28,62	1 129 130
Reconversion de deux entreprises fabriquant de la mousse à peau intégrée (Allemagne)	39,00	4,29	168 350
Assistance technique pour le développement de systèmes à base de polyols avec cyclopentane dispensée à une société de formulation (PNUD)	-	-	225 500
Assistance technique pour le développement de systèmes à base de polyols avec gonflage à l'eau dispensée à une société de formulation (2-2)	-	-	50 000
Assistance technique dispensée à 94 petites et moyennes entreprises (PME) (Allemagne)	-	-	545 094
Total	799,40	87,93	5 430 257

* Tel qu'approuvé.

8. La vérification des entreprises de production de mousse destinée à déterminer leur consommation actuelle de base de HCFC et les équipements en service, et donc leur éligibilité au financement, continue d'être menée par les agences bilatérales et d'exécution avec le soutien du personnel local, mais dans les limites imposées par les confinements dus à la pandémie de COVID-19. Conformément à la décision 84/74(c)(i), le PNUD a présenté un rapport détaillé sur l'état d'avancement de la reconversion de chacun

des projets de mousse couverts par la phase II. Chacun des sous-projets du secteur des mousses PU est présenté dans le détail dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3. État d'avancement du plan sectoriel des mousses PU*

Solution de remplacement	Agence	État d'avancement
<i>Reconversion individuelle de cinq entreprises spécialisées dans la réfrigération à usage domestique et les panneaux discontinus (12,18 tonnes PAO)</i>		
Cyclopentane	ONUDI Italie	Achat d'équipements pour les cinq entreprises effectué pour une livraison à la mi-2021, et reconversions devant être achevées fin 2021, sous réserve des conditions locales à la lumière de la pandémie de COVID-19.
<i>Sous-projet de groupe pour la conversion de 42 PME dans plusieurs applications</i>		
Hydrocarbures prémélangés (HC), CO ₂	ONUDI Italie	Achat d'équipements en cours pour la reconversion de cinq PME vers le PU prémélangé avec pentane, et de neuf PME vers un système à base de gonflage à l'eau ; livraison prévue pour la mi-2021 et reconversions devant être achevées pour fin 2021, sous réserve des conditions locales à la lumière de la pandémie de COVID-19. Deux autres PME éligibles spécialisées dans la mousse pulvérisée débiteront leur reconversion en 2021 ; actuellement, l'ONUDI aide les entreprises de mousse pulvérisée à assurer leur approvisionnement en agent de gonflage à faible potentiel de réchauffement global (PRG). Vingt-deux PME ont été provisoirement classées comme inactives ; des mesures supplémentaires sont nécessaires pour confirmer l'éligibilité, la viabilité financière et la consommation actuelle de HCFC-141b.
<i>Reconversion individuelle de trois entreprises fabriquant des panneaux pour les équipements de réfrigération à usage commercial</i>		
Cyclopentane	PNUD	Confirmation de l'éligibilité des entreprises, fin des essais initiaux et définition des spécifications des produits à base de cyclopentane ; finalisation des spécifications techniques pour la reconversion des équipements et du processus d'achat. Les équipements devraient être livrés d'ici fin 2020, l'installation et l'achèvement des reconversions étant prévus pour le premier trimestre 2021, sous réserve des conditions locales à la lumière de la pandémie de COVID-19.
<i>Reconversion groupée de 40 entreprises fabriquant des panneaux pour les équipements de réfrigération à usage commercial</i>		
CO ₂	PNUD	Des kits de transformation d'équipements ont été installés dans 15 entreprises en décembre 2019. Les pièces de rechange et les polyols prémélangés pour les essais et les lots de test étaient attendus en février 2020, mais ont été reportés à novembre 2020 en raison du confinement du fournisseur européen dû à la pandémie de COVID-19. Les reconversions devraient être achevées d'ici le premier semestre 2021, sous réserve des conditions locales à la lumière de la pandémie de COVID-19.
<i>Reconversion de deux entreprises fabriquant de la mousse à peau intégrée</i>		
CO ₂	Allemagne	L'éligibilité des entreprises a été confirmée, l'achat des équipements est en cours et les reconversions devraient être achevées d'ici fin 2020 dans un cas, et au premier semestre 2021 pour la deuxième entreprise.
<i>Assistance technique pour le développement de systèmes à base de polyols avec cyclopentane dispensée à une société de formulation</i>		
Cyclopentane	PNUD	Les équipements devaient être livrés et installés en décembre 2019, mais cela a été retardé en raison de modifications apportées à la sécurité des installations exigées par le service local de lutte anti-incendie ; un autre retard a été causé par la pandémie de COVID-19 en Europe. Les équipements devaient être livrés en novembre 2020 et le projet achevé au premier semestre 2021, sous réserve des conditions locales à la lumière de la pandémie de COVID-19.

Solution de remplacement	Agence	État d'avancement
<i>Assistance technique pour le développement de systèmes avec gonflage à l'eau dispensée à une société de formulation ; assistance technique dispensée à 94 PME</i>		
CO ₂	Allemagne	Assistance technique dispensée à une société de formulation en vue de développer des systèmes à base d'eau. Des fournisseurs ont été contactés dans différents pays afin de garantir l'approvisionnement en additifs (par exemple, catalyseurs, tensioactifs) en vue de développer et d'optimiser des systèmes à base d'eau. L'aide directe accordée aux PME s'est concentrée sur la reconversion des panneaux d'isolation dans les applications de réfrigération à usage commercial. Une assistance technique visant à développer des systèmes à base de pentane a également été fournie à la société de formulation dont la reconversion est assurée avec l'aide du PNUD.

* Nombre d'entreprises aidées en tenant compte de la décision 84/47(a) et (b).

Activités dans le secteur de la fabrication de systèmes de réfrigération à usage commercial (PNUD, Allemagne)

9. La phase II du PGEH comprenait la reconversion de toutes les PME utilisant des HCFC et opérant dans le secteur de la fabrication des systèmes de réfrigération à usage commercial dans le pays, avec le R-290 retenu comme solution de remplacement. Les 15 PME (sur les 48 incluses dans la phase II) qui ont achevé la reconversion de leur capacité de fabrication vers le R-290 grâce aux tranches précédentes sont en train de se procurer un second lot de matériel pour assurer l'utilisation de détendeurs électroniques. La conversion d'un deuxième groupe de 17 entreprises qui fabriquent des congélateurs coffres est en cours ; l'équipement devrait être livré au cours du premier trimestre 2021 et les reconversions achevées au cours du deuxième trimestre 2021 ; tandis que l'assistance technique et la formation seront assurées par le Gouvernement de l'Allemagne dès la levée des restrictions de déplacement.

10. Malgré les difficultés de mise en œuvre dues à la pandémie de COVID-19, le Gouvernement de l'Allemagne a continué à apporter une assistance technique à ces entreprises en soutenant la conception des présentoirs et des circuits de réfrigération, en préparant et en apportant des informations techniques sur des sujets tels que les compresseurs et les armoires à flux d'air, et en continuant à fournir des conseils et des informations par des moyens numériques sur les résultats des reconversions vers le R-290.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération (PNUE, ONUDI, PNUD et Allemagne)

11. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération :

- (a) Du matériel de formation (par exemple, des unités de récupération, des cylindres, des collecteurs, des détecteurs de fuites, des coupe-tubes, des raccords sans soudure Lokring) a été livré aux six centres de l'Organisation de formation technique et professionnelle (TVTO) bénéficiant de l'aide. Les centres ont été revisités, leur capacité à traiter les gaz inflammables a été réévaluée et une formation supplémentaire a été dispensée. Un autre centre de la TVTO a été ajouté au projet avec les fonds restants (ONUDI) ;
- (b) Cinq cents exemplaires du « Guide vert des douanes » et 1 000 exemplaires de « l'Affiche sur les outils rapides des douanes » ont été réimprimés et fournis aux bureaux de douane ; et 2 000 exemplaires de « l'Affiche du calendrier de Kigali » ont été traduits et publiés (PNUE). La première norme ISO 5149-1 a été traduite et rédigée en persan et sera publiée d'ici la fin de l'année 2020. La formation des agents des douanes et des maîtres formateurs portant sur la réfrigération n'a pas pu avoir lieu en présentiel en raison des limites imposées par la pandémie de COVID-19. Trois webinaires seront prochainement proposés aux

techniciens en réfrigération sur le programme de certification des techniciens et les solutions de remplacement des HCFC à faible PRG, et aux agents des douanes sur le profilage des risques liés aux SAO (PNUE) ;

- (c) Un opérateur a été identifié pour le système de distribution de frigorigènes et les procédures opérationnelles permettant la mise en œuvre du système sont en train d'être déterminées. Les spécifications techniques pour l'équipement requis (à savoir les équipements de récupération et de recyclage industriel, les bouteilles de frigorigènes à usage multiple, les bonbonnes de stockage, l'équipement de laboratoire, l'équipement de chargement des bonbonnes et le nettoyage des bouteilles) ont été préparées pour lancer le processus d'achat (PNUD) ;
- (d) Un manuel de formation à l'utilisation de la technologie à base de CO₂ a été préparé et il est en cours de traduction ; des accords ont été signés avec trois entreprises spécialisées en entretien et en assemblage en vue de bénéficier d'une assistance technique sur l'introduction de systèmes de réfrigération trans-critique au CO₂ en usage commercial ; et d'autres documents spécifiques aux équipements à base de CO₂ ont été préparés et traduits en farsi pour ces entreprises. Le manuel de formation à la certification des techniciens a été préparé et remis à la TVTO. En raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, les ateliers prévus n'ont pas pu avoir lieu en présentiel. Un bref atelier virtuel a été organisé pour étudier les possibilités de formation virtuelle et évaluer un formateur local, ce qui a donné lieu à une première formation virtuelle sur la technologie au CO₂ prévue pour la prochaine tranche (Allemagne) ; et
- (e) Les bouteilles fabriquées à l'échelon local pour le stockage de frigorigènes ont reçu la certification de l'Institut des normes et de la recherche industrielle d'Iran dans le respect des normes applicables aux bonbonnes rechargeables et sont prêtes à être produites ; les directives d'utilisation de ces bouteilles sont en cours de préparation (Allemagne).

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

12. La PMU mise en place lors de la première phase continue d'aider à la mise en œuvre et au suivi de la phase II. Parmi les activités de la PMU figuraient le recrutement de personnel et/ou de consultants, la préparation de plans de travail annuels et de rapports périodiques, des visites de sites pour les projets en cours, la préparation de spécifications et la coordination de l'achat des équipements et de la liaison avec les partenaires de mise en œuvre, la livraison et la vérification des équipements achetés, les affaires administratives et financières liées à la mise en œuvre du projet, la coordination et la mise en œuvre des activités sans investissement et la coopération avec les agences bilatérales et d'exécution impliquées dans le projet. Les coûts de la PMU engagés depuis la première tranche sont présentés dans le Tableau 4.

Tableau 4. Coûts de la PMU (\$US)

Caractéristiques	Approuvés en principe	Deux premières tranches approuvées	Deux premières tranches décaissées
Mise en œuvre et coordination du projet (frais de personnel, réunions nationales des parties prenantes, ordinateurs et matériel électronique de bureau, mobilier et équipement, papeterie et impression, frais de communication, frais de fonctionnement et frais généraux)	500 000	150 000	96 540
Suivi de projets (visites périodiques sur le terrain dans les entreprises pour suivre les progrès réalisés ; préparation et présentation de plans de travail annuels et de rapports périodiques)	80 000	38 585	19 939

Caractéristiques	Approuvés en principe	Deux premières tranches approuvées	Deux premières tranches décaissées
Politiques et réglementations (réunions des parties prenantes pour l'évaluation de l'avancement des projets et la planification et la mise en œuvre des projets)	30 000	25 000	7 096
Renforcement des capacités (ateliers de formation des parties prenantes du gouvernement)	10 000	15 000	923
Total	620 000	228 585	124 498

Niveau de décaissement des fonds

13. En date de septembre 2020, sur le montant de 6 939 459 \$US approuvé jusqu'ici, 2 432 646 \$US ont été décaissés (897 426 \$US pour le PNUD, 317 257 pour l'ONUDI, 72 956 pour le PNUE, 1 097 786 pour le Gouvernement de l'Allemagne et 47 221 \$US pour le Gouvernement de l'Italie), comme le montre le Tableau 5. Le solde de 4 506 813 \$US sera décaissé en 2021-2022.

Tableau 5. Rapport financier de la phase II du PGEH pour la République islamique d'Iran (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	1 298 170	664 051	1 593 980	233 375	2 892 150	897 426
ONUDI	473 567	200 311	584 000	116 946	1 057 567	317 257
PNUE	200 000	72 956	190 000	0	390 000	72 956
Allemagne	645 500	645 500	1 047 035	452 286	1 692 535	1 097 786
Italie	403 203	47 221	504 004	0	907 207	47 221
Total	3 020 440	1 630 039	3 919 019	802 607	6 939 459	2 432 646
Taux de décaissement (en %)	54		20		35	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

14. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2021 et décembre 2023 :

Reconversion du secteur des mousses PU

- Achèvement de la reconversion individuelle de cinq entreprises de fabrication de mousse vers le cyclopentane et reconversion groupée des 14 premières PME aux prémélanges de mousse PU à l'aide d'une technologie à base de pentane et de gonflage à l'eau ; et reconversion des deux entreprises de production de mousse pulvérisée et toutes autres PME éligibles (ONUDI et Gouvernement de l'Italie) (148 299 \$US pour l'ONUDI) ;
- Achèvement de la reconversion de trois entreprises individuelles de fabrication de mousse et de 15 PME ; reconversion de 10 autres entreprises vérifiées ; installation de l'équipement dans une société de formulation et achèvement de sa reconversion (PNUD) (283 475 \$US) ;
- Achèvement du développement des systèmes à gonflage à l'eau via la société de formulation bénéficiant de l'aide et reconversion des deux entreprises de mousse à peau intégrée ; et dispense d'une formation aux technologies à faible PRG adoptées pour les entreprises spécialisées dans les mousses PU bénéficiant d'une aide au titre de la phase II (Allemagne) (139 754 \$US) ;

Reconversions de systèmes de réfrigération à usage commercial

- (d) Fourniture d'équipements supplémentaires pour les reconversions réalisées au cours des deux premières tranches ; et achèvement de la reconversion de 17 autres entreprises (PNUD) (576 090 \$US) ;
- (e) Formation aux technologies à faible PRG des entreprises spécialisées dans la réfrigération à usage commercial aidées dans le cadre de la phase II ; préparation de matériel de formation complémentaire sur la manipulation du CO₂ et des autres frigorigènes ; analyse du matériel et des normes de formation existants et intégration des normes de formation de l'Union européenne ; publication de lignes directrices pour l'utilisation de bonbonnes rechargeables ; préparation de nouveaux modules de formation virtuelle aux technologies à faible PRG (à savoir sur les technologies à base de R-290 et de CO₂) ; mise en place d'une interdiction des bonbonnes non rechargeables ; promotion de la technologie à base de CO₂ comme solution de remplacement aux systèmes de réfrigération centralisés ; démonstration du fonctionnement d'un groupe frigorifique à base de HC équipé de commandes de haute technologie ; et renforcement des capacités sur l'utilisation des détendeurs électroniques (Allemagne) (145 255 \$US) ;

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

- (f) Adoption de modifications du règlement pour renforcer la mise en œuvre du système de quotas et d'octroi de permis ; organisation d'un atelier de recyclage des formateurs sur les bonnes pratiques d'entretien destiné aux formateurs en réfrigération et climatisation et de 20 programmes de formation pour les techniciens en réfrigération et climatisation en collaboration avec les centres de la TVTO bénéficiant d'une aide ; soutien des activités de l'association de réfrigération et climatisation ; soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes mené par le Gouvernement de l'Allemagne, et maintien et mise à jour du site Web consacré à la promotion des technologies à faible PRG (PNUE) (170 000 \$US) ;
- (g) Mise en place du deuxième système de distribution de frigorigènes via la fourniture d'équipements de récupération et de recyclage industriels, de bouteilles de frigorigènes à usage multiple, de bonbonnes de stockage, d'équipements de laboratoire, d'équipements de chargement des bonbonnes et de nettoyage des bouteilles (PNUD) (240 000 \$US) ; et

PMU

- (h) La PMU continuera d'aider à la mise en œuvre et au suivi de la phase II, en assurant une assistance technique, le traitement des données, le contrôle de la qualité, la préparation de rapports, des réunions avec les parties prenantes et des visites aux entreprises bénéficiaires, pour un coût total de 208 415 \$US, comprenant la mise en œuvre et la coordination des projets (110 000 \$US), le suivi des projets (65 415 \$US), les politiques et réglementations (10 000 \$US) et le renforcement des capacités (23 000 \$US) (PNUD).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Cadre juridique

15. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a déjà délivré des quotas d'importation de HCFC pour 2020 de 3 009 tonnes (222,00 tonnes PAO), dont 1 981,81 tonnes (109,00 tonnes PAO) de HCFC-22 et 1 027,27 tonnes (113,00 tonnes PAO) de HCFC-141b, ce qui est inférieur à l'objectif fixé dans son accord avec le Comité exécutif et à l'objectif autorisé par le Protocole de Montréal. En fonction des besoins du marché, ce quota national pourrait être porté à 247,33 tonnes PAO, conformément aux objectifs de l'Accord et du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

16. Le Secrétariat a noté les progrès supplémentaires réalisés dans toutes les composantes de la phase II du PGEH malgré les circonstances économiques actuelles en République islamique d'Iran, qui ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19. La demande de la troisième tranche a respecté les conditions de déblocage des fonds qui reposaient sur les progrès significatifs rapportés sur les activités approuvées au titre des tranches précédentes et sur le décaissement de plus de 20 pour cent des fonds approuvés au titre de la tranche précédente. Cependant, un montant important des fonds des tranches précédentes n'avait pas encore été décaissé (4,51 millions \$US, sur les 6,94 millions \$US approuvés).

17. Dans sa réponse, le PNUD a apporté des détails supplémentaires (par agence et par composante) en démontrant qu'un montant supplémentaire de 2 325 092 \$US avait déjà été engagé pour les activités en cours pour lesquelles des étapes de mise en œuvre seront franchies dans les prochains mois. Les contraintes imposées par la pandémie de COVID-19 ont ralenti la mise en œuvre de certaines des activités de la phase II, notamment celles qui nécessitaient des visites d'entreprises, des déplacements locaux et des réunions en présentiel. À cet égard, les parties prenantes, les agences bilatérales et d'exécution et le personnel des projets doivent mettre en place des protocoles de sécurité pour garantir un risque minimal d'exposition de toutes les personnes participant à la mise en œuvre des projets. Les processus d'achat et de livraison d'équipements ont également été ralentis parce que les principaux fournisseurs situés en Europe et en Chine ont également fait l'objet de confinements à l'origine de l'interruption de la production. Toutefois, comme l'éligibilité de nombreuses entreprises avait déjà été vérifiée avant mars 2020, les agences bilatérales et d'exécution ont pu organiser leurs processus d'achat en ligne, y compris la préparation des spécifications techniques pour les équipements requis, la rédaction des documents d'appel d'offres et la sélection des fournisseurs lorsqu'aucun appel d'offres public n'était nécessaire.

18. Sur la base des informations fournies, le Secrétariat a fait remarquer que la plupart de ces fonds engagés sont liés aux processus d'achat et de livraison d'équipement en cours et ne sont donc pas disponibles pour financer de nouvelles activités. Ainsi, l'approbation de la troisième tranche aidera le Gouvernement de la République islamique d'Iran à poursuivre et à achever la reconversion des entreprises restantes spécialisées dans les mousses PU et la réfrigération à usage commercial, et à poursuivre les activités d'assistance technique prévues dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération.

État du secteur des mousses PU

19. Conformément à la décision 84/74(a)(iv),² 375 701 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 26 299 \$US, sont déduits de la troisième tranche du PGEH pour l'ONUDI. Prenant note de la baisse continue de la consommation de HCFC-141b en 2019, le Secrétariat a demandé une mise à jour de la situation observée dans le secteur des mousses PU. Le PNUD a expliqué que la baisse de la consommation était principalement due à la situation économique actuelle, qui a rendu difficile l'importation de matériel par les entreprises. En raison de cette situation, aggravée par les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, la demande de produits en mousse PU (et la consommation de HCFC qui y est associée-141b) diminuera encore en 2020.

20. Malgré la réduction de la consommation de HCFC-141b, la situation économique devrait s'améliorer et la demande en mousse PU (et en équipements de réfrigération et climatisation également) devrait revenir à des niveaux normaux, ce qui pourrait accroître la demande en HCFC. L'assistance fournie à ces entreprises en ce moment est essentielle pour assurer la transition vers une solution de remplacement à faible PRG et éviter une éventuelle réadoption du HCFC-141b.

21. Les agences bilatérales et d'exécution continuent de procéder à une vérification approfondie des entreprises éligibles qui comprend : leurs plans de redressement, l'évaluation de leurs lignes de crédit futures pour les activités commerciales, leur viabilité financière et la vérification de leur éventuelle faillite. À cet égard, la présentation de la troisième tranche comprenait un rapport détaillé sur l'état d'avancement de la reconversion de chacun des projets relatifs aux mousses, y compris leur viabilité financière, la consommation de HCFC-141b, les équipements de base et les technologies de remplacement, conformément à la décision 84/74(c)(i).

22. En examinant ces informations, le Secrétariat a noté qu'aucun changement n'a été apporté aux projets autres que ceux convenus lors de la 84^e réunion. Le secteur des mousses PU dénombre actuellement 32 PME à aider (10 par le PNUD et 22 par l'ONUDI), où la vérification de l'éligibilité et de la viabilité financière sera achevée dès que les contraintes imposées par la pandémie de COVID-19 le permettront (elle devrait être terminée au moment de la présentation de la quatrième tranche lors de la 88^e réunion). Les agences d'exécution ont réitéré qu'elles continueraient à assurer un suivi rigoureux des entreprises, et que toute entreprise jugée inéligible ne recevrait pas de financement du Fonds multilatéral.

Secteur de la fabrication des systèmes de réfrigération à usage commercial (PNUD, Allemagne)

23. En ce qui concerne les 15 premières entreprises de fabrication de systèmes de réfrigération à usage commercial qui ont achevé leur reconversion et se sont engagées à cesser de fabriquer des produits à base de HCFC-22 six mois après leur production initiale avec le frigorigène de remplacement, le PNUD a précisé que ces entreprises attendaient toujours des équipements supplémentaires pour résoudre les problèmes techniques liés aux détendeurs électroniques nécessaires au produit fini. Comme la livraison des équipements est prévue pour novembre 2020, ces entreprises cesseront de fabriquer des équipements à base de HCFC-22 d'ici juillet 2021.

24. Néanmoins, le PNUD a réitéré que les résultats en matière de production à base de R-290 par les 15 entreprises étaient positifs. Les entreprises sont satisfaites des équipements fabriqués jusqu'à présent et de l'adoption de la technologie. Les difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement actuelle du frigorigène R-290 seront résolues avec l'aide des deux installations de distribution de frigorigènes soutenues par le projet, afin d'organiser l'approvisionnement en propane de qualité réfrigérante produit à l'échelon local et

² Lors de l'approbation de la deuxième tranche à la 84^e réunion, conformément aux politiques existantes, le Comité a *notamment* pris note du fait que deux entreprises s'étaient converties avec leurs propres ressources avant le lancement du projet et avaient été retirées de la phase II, et que leur financement associé de 375 701 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 26 299 \$US, serait déduit de l'approbation de la troisième tranche pour l'ONUDI.

de centraliser les canaux de distribution pour les entreprises locales. Le PNUD conserve également une étroite collaboration avec les autres agences pour fournir aux centres de la TVTO les outils et équipements nécessaires à la formation des techniciens à la manipulation des frigorigènes inflammables.

25. Le Gouvernement de l'Allemagne a également expliqué qu'en 2020, il a donné la priorité à l'assistance technique dans le secteur de la fabrication, laquelle passe par la mise à disposition de manuels et d'informations techniques traduits dans la langue locale et portant sur la reconversion de la réfrigération à usage commercial et la technologie de réfrigération, les schémas, les schémas électriques et les plans d'armoires.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

26. Aux fins de préciser le décaissement nul enregistré au titre de la deuxième tranche, le PNUE a expliqué que l'accord de mise en œuvre avait été signé en avril 2020 et que le premier versement avait été effectué en mai 2020. Bien que les activités telles que l'impression des brochures, les réunions virtuelles et la mise à disposition du matériel de sensibilisation du public aient été menées à bien, le PNUE n'avait pas encore reçu de rapport financier associé à ces activités, lesquelles ne pouvaient donc pas encore être déclarées comme faisant partie d'un décaissement. La question relative au transfert de fonds signalée lors de la 84e réunion a été résolue.³

27. En ce qui concerne la manière dont la pandémie de COVID-19 a affecté les activités dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération, les agences bilatérales et d'exécution concernées ont expliqué qu'il a fallu reporter la formation en présentiel prévue, mais qu'aucune activité n'a été annulée. Le projet a organisé des formations et des réunions dans des espaces virtuels, mais connaît des problèmes de connectivité. Pour l'instant, ces activités se poursuivront de manière limitée, dans la mesure où la connectivité le permet. Il est prévu qu'à mesure que les restrictions seront levées, les activités reportées pourraient progressivement reprendre en 2021.

Mise en œuvre de la parité hommes-femmes⁴

28. Actuellement, il existe peu de documents ou statistiques officiels concernant la proportion de femmes qui travaillent dans les secteurs de la mousse PU et de la réfrigération et climatisation en République islamique d'Iran. Conformément aux exigences de la politique de parité hommes-femmes, l'UNO s'efforce de veiller à ce que les comités de projet, les structures de gestion et les dispositifs de suivi soient équilibrés entre les sexes, et à ce que les femmes participent aux processus de décision et de sélection. De plus, l'UNO recueillera des données ventilées entre hommes et femmes, mettra en place des panels de recrutement équilibrés entre les sexes, encouragera les femmes à participer aux activités et événements qui font partie de la phase II, allouera des ressources pour inclure des activités liées à la parité hommes-femmes dans les budgets des projets et discutera des questions de parité au cours des ateliers thématiques.

Durabilité de l'élimination des HCFC

29. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a promulgué des règlements qui accompagnent les reconversions dans les secteurs de fabrication de mousse et de climatisation (AC). Après l'achèvement de la reconversion du secteur de la fabrication des systèmes de climatisation de salle au cours de la phase I, le Gouvernement a interdit toute nouvelle capacité de fabrication à base de HCFC-22 à compter du 1er janvier 2020. Le Gouvernement mettra également en place une interdiction d'importation et d'utilisation du HCFC-141b pur ou contenu dans les polyols prémélangés pour la fabrication de mousse PU une fois les projets de reconversion dans le secteur des mousses terminés. Les entreprises spécialisées

³ Le Trésor du Secrétariat de l'ONU a mis en place un canal bancaire direct pour les agences du Secrétariat de l'ONU afin de verser les paiements aux partenaires d'exécution situés en République islamique d'Iran.

⁴ La décision 84/92(d) demandait aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur la parité hommes-femmes durant tout le cycle du projet.

dans les systèmes de réfrigération à usage commercial qui ont reçu une aide (par le biais d'un kit de transformation) se sont engagées à cesser de fabriquer des produits à base de HCFC-22 six mois après leur première production à l'aide du frigorigène R-290 ; d'autres entreprises qui doivent recevoir les kits au titre des deuxième et troisième tranches se sont également engagées à faire de même.

Conclusion

30. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a continué à bien mettre en œuvre son système d'octroi de permis et de quotas d'importation et d'exportation de HCFC, atteignant ainsi ses objectifs de consommation de HCFC pour 2019, comme le corrobore le rapport de vérification indépendant. Malgré les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en équipements, ainsi que les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, les agences bilatérales et d'exécution continuent de progresser dans la reconversion des entreprises spécialisées dans la réfrigération à usage commercial et les mousses PU. Un rapport détaillé sur l'état du secteur des mousses PU a été préparé et continuera d'être mis à jour et présenté au titre des prochaines tranches. Malgré le report des activités de formation en présentiel, la République islamique d'Iran a également progressé dans la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération, notamment la fourniture d'une assistance technique visant à introduire les systèmes de réfrigération trans-critique au CO₂, la mise à disposition dans la langue locale de la norme ISO-5149-1 et d'autres supports techniques pour les techniciens, ainsi que la tenue de webinaires sur le programme de certification et les solutions de remplacement à faible PRG. Les agences bilatérales et d'exécution ont atteint le seuil de décaissement de 20 pour cent de la tranche précédente, et ont déboursé 35 pour cent des fonds approuvés.

RECOMMANDATION

31. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif :

- (a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en place de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en République islamique d'Iran ;
- (b) De prendre note du montant de 375 701 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 26 299 \$US qui sera déduit de l'approbation pour l'ONUDI, conformément à la décision 84/74(a)(iv)).
- (c) De demander à l'ONUDI, au PNUD et aux Gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie de continuer à soumettre, avec chaque demande de tranche de financement, un rapport détaillé sur l'état d'avancement de la reconversion de chacun des projets relatifs aux mousses couverts par la phase II, y compris la viabilité financière, le niveau actuel de consommation de HCFC-141b, la technologie de remplacement retenue, le coût total couvert par le Fonds multilatéral et le niveau de cofinancement le cas échéant, conformément à la décision 84/74(c).

32. Le Secrétariat du Fonds recommande par ailleurs l'approbation générale de la troisième tranche de la phase II du PGEH en République islamique d'Iran, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2020-2022 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	1 307 980	91 559	PNUD
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	524 000	36 680	ONUDI
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	285 009	32 417	Allemagne
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	170 000	21 129	PNUE

